

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 4 août 2015 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller, et maire substitut
M. Denis Bonhomme, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

Mme Nathalie Thérien, Secrétaire-réceptionniste

Absence motivée :

M. Charles Rondeau, conseiller
M. Daniel Quenneville, conseiller

Présence dans la salle : Une (1) personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

Note au procès-verbal : monsieur le maire avise les citoyen que madame Nathalie Thérien, secrétaire réceptionniste, procédera en remplacement de monsieur Jim Smith à la prise des minutes.

R1508-219

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en plus de garder le point varia ouvert

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- | | |
|------------|---|
| 0.1 | Moment de réflexion |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2015 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |
-

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110 **CONSEIL MUNICIPAL**

- | | |
|--------------|--|
| 110-1 | ICO Technologies – Contrat de support annuel, logiciel Target incendie |
| 110-2 | Formation de l'APSAM – Signalisation des travaux routiers |
| 110-3 | GPI – Offre de services en matière de sécurité incendie |

- 110-4 Ville de Maniwaki – Demande de résolution d'appui à leur résolution : 2015-06-19
- 110-5 MRCVG – Demande de résolution dossier 790 241/ Pierre et Christine Plouffe
- 110-6 Municipalité Lac Sainte-Marie – Demande d'une résolution d'appui à leur résolution : 2015-07-206
- 110-7 Piscine de Maniwaki – Politique 2015
- 110-8 Demande de dérogation mineure – 3, chemin Marinier
- 110-9 Rapport du comité d'administration
- 110-9-2 M. Normand Galipeau – Demande de crédit

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 juillet 2015
- 130-2 Présentation des comptes payés au 23 juillet 2015
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées 23 juillet 2015
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 23 juillet 2015
- 130-6 État des activités financières- Suivi du budget 2015

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 RIAM – Invitation à un 5 à 7
- 800-2 MTQ – Réponse à la résolution : R1506-191

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1508-220

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1508-221

ICO TECHNOLOGIES – CONTRAT DE SUPPORT ANNUEL POUR LE LOGICIEL INCENDIE TARGET

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement et le paiement du contrat de support annuel pour le logiciel incendie Target, auprès de la firme ICO Technologies pour la période du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016 au montant de 553.50\$ en plus des taxes applicables.

D'AUTORISER le paiement de la facture no 17624, de ICO Technologies

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1508-222

FORMATION DE L'APSAM – SIGNALISATION DES TRAVAUX ROUTIERS

CONSIDÉRANT QUE l'APSAM (l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail, secteur « affaires municipales »), a pour mission de faciliter la prise en charge de la prévention par le milieu, de développer et de promouvoir les moyens nécessaires pour protéger la santé et l'intégrité physique des personnes à l'emploi des municipalités et des organismes qui y sont reliés, dans l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'APSAM organise une formation de sécurité sur la signalisation routière à Maniwaki le 23 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important que les employés soient formés sur la signalisation routière afin d'assurer une sécurité maximale lors des travaux routiers effectués sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'inscription des employés municipaux attirés à la voirie, soit messieurs Yves Nault, Mathieu Galipeau et Charles Galipeau et de la Coordonnatrice en prévention, madame Cindy Céré à la formation dispensée par l'APSAM tel que mentionnée ci-dessus, pour la somme de 125\$ par participant en plus des frais applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1508-223

OFFRE DE SERVICE DU GROUPE GPI POUR MANDAT DE PRÉVENTION INCENDIE POUR LES RISQUES FAIBLES À TRÈS ÉLEVÉS 2015

CONSIDÉRANT QU'en adhérant au schéma de couverture de risque de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, la municipalité de Messines doit maintenant en assumer les responsabilités et devoirs. Nous devons entre autre effectuer des visites de prévention ainsi que l'établissement de la classification de l'ensemble des risques de faibles à très élevés;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe GPI a fait parvenir à la municipalité de Messines une offre de services pour un mandat général en gestion complète de prévention incendie des risques faibles à très élevés au montant de 11 134.00\$ en plus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service se détail comme suit :

Classification TOUT RISQUES • Tarification du pré-classement de l'ensemble des matricules de notre territoire	1 856.00\$
Visite de prévention RISQUES FAIBLES • Tarification des visites de préventions risques faibles	4 827.00\$
Visite de prévention HAUTS RISQUES • Tarification des visites de préventions risques moyens	2 483.00\$
Plan d'intervention RISQUES ÉLEVÉS, TRÈS ÉLEVÉS • Tarification de l'élaboration de plans d'intervention à faire, des risques élevés et très élevés visité; 20% annuellement	1 968.00\$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à mandater le Groupe GPI pour une gestion complète de prévention incendie des risques faibles à très élevés tel que décrit dans l'offre de service du 22 juillet 2015 et de plus autorise la dépense au montant de 11 134.00\$. De plus les deniers proviendront du surplus non affecté.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1508-224

APPUI AU PROJET D'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE EN MATIÈRE DE RÉCLAMATIONS RELIÉES AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU, RÉOLUTION D'APPUI DEMANDÉE.

CONSIDÉRANT QUE les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

CONSIDÉRANT QUE les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

CONSIDÉRANT QUE les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et des dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1508-225

DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU DOSSIER # 790 241 – PIERRE ET CHRISTINE PLOUFFE

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a fait une demande d'appui sous forme de résolution à la municipalité de Messines relativement à leur dossier 790 241 00 000 autorisant l'émission d'un bail à des fins d'accessoires (champs d'épuration);

CONSIDÉRANT QU'il y a une bande de terrain appartenant aux terres publiques intra municipales soit le lot # 5 202 946 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les terres du domaine de l'État, permet, selon le règlement sur la vente, la localisation et l'octroi des droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, de louer cette partie de TPI;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Conseil n'émette aucune objection quant au projet de l'émission d'un bail tel que proposé par la MRC Vallée-de-la-Gatineau

ADOPTÉE

R1508-226

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC SAINTE-MARIE – DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir,

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER la municipalité de lac Sainte-Marie dans ses démarches d'appel à la mobilisation au dossier de demande d'entente de partenariat fiscal de la Fédération québécoise des municipalités;

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain Pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- Des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC.
- Une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec.
- Des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées.
- Des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

ADOPTÉE

R1508-227

PISCINE MANIWAKI – POLITIQUE 2015 DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION POUR LES COURS DE NATATION OU DE SECOURISTE

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de piscine publique sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Maniwaki offre des cours de natation et de secouriste à sa population et aux citoyens des municipalités avoisinantes moyennant certains frais;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Messines souhaite établir une politique de remboursement afin d'aider les parents résidents de la municipalité à défrayer les frais relatifs à la participation à des cours de natation ou de secouriste dans le cadre des programmes offerts par la Ville de Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le remboursement des frais de participation encourus par les parents résidents de la municipalité de Messines lors de l'inscription de leurs enfants de 0 à 17 ans à des cours de natation ou de secouriste offerts par la Ville de Maniwaki, et ce pour un montant de 50\$ par participant pour l'année 2015.

D'AUTORISER le remboursement sur réception d'une pièce justificative (reçu officiel). Les montants remboursés doivent être inscrits au rapport mensuel des comptes payés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1508-228

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande de dérogation mineure a été déposée par les demandeurs pour l'immeuble connu comme étant le 3 chemin Marinier identifié par le matricule numéro 3723-88-4108, dont la désignation cadastrale sont les lots 39 et 39-2, du rang 7 du canton de Bouchette de la conscription foncière de Gatineau, et ce conséquemment à un premier refus;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont transmis au comité, de nouvelles informations appuyant la nouvelle demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité de consultation en urbanisme recommande dans son rapport numéro DM-2015-02 d'autoriser la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil **AUTORISE** la dérogation mineure pour l'immeuble cité en titre telle que déposée.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1508-229

AUTORISATION DE CRÉDIT POUR SERVICE DE VIDANGE DE BOUES SEPTIQUES –PUITS ABSORBANT DU 47 CHEMIN DE L'ENTRÉE NORD

CONSIDÉRANT QUE suite à un mauvais fonctionnement de l'installation septique du 47, chemin de l'Entrée nord, une vidange du puits absorbant a été nécessaire, effectuée et facturée au tarif de 195.00\$;

CONSIDÉRANT QU'UNE vidange régulière était déjà prévue à l'horaire de 2015 et que la vidange régulière ainsi que celle du puits absorbant ont été effectuées au même moment;

CONSIDÉRANT QUE selon le volume prélevé la facture aurait dû être de 108.00\$ plutôt que de 195.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un crédit au compte de 87.00\$ pour le service de vidange du puits absorbant du 47, chemin de l'Entrée Nord afin de rétablir le bon montant de facturation à 108.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1508-230

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2015, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 25 291.95\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1508-231

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 23 juillet 2015

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 30 juin au 29 juillet 2015, pour la somme de 152 788.62\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
14	Chèques fournisseurs émis	98 181.60\$
25	Prélèvements électroniques	54 607.02\$
	TOTAL :	152 788.62\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1508-232

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 29 juin au 24 juillet 2015, dont celle-ci représente la somme de 41 526.72\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1508-233

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 23 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 27 juin au 23 juillet 2015, dont celui-ci représente une somme de 10 167.39\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1508-234

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19:17

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Nathalie Thérien
Secrétaire-Réceptionniste